



Aménagement des espaces publics de La Baronne

RESUME NON TECHNIQUE

C	Modification suite aux observations du MOA	22/12/2015	A. PECHTAMALDJIAN	D. CAREL	R. ROCHE
B	Modification suite aux observations du MOA	14/12/2015	A. PECHTAMALDJIAN	D. CAREL	R. ROCHE
A	Première version	03/12/2015	A. PECHTAMALDJIAN	D. CAREL	R. ROCHE
Indice	Objet	Date	Rédaction	Vérification	Approbation

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET	6	8.1. Conséquences prévisibles du projet sur l'urbanisation.....	30
1.1. Localisation du projet.....	6	8.2. Enjeux écologiques et risques potentiels liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers portant notamment sur la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers induits par le projet	30
1.2. Nature et consistance des aménagements.....	7	8.3. Coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité.....	30
1.3. Caractéristiques des aménagements	8	8.4. Consommation énergétique résultant de l'exploitation du projet.....	30
1.4. Modalités de réalisation du projet et gestion future.....	9	9. EVALUATION DU COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES	31
2. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	10	10. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME OPPOSABLES ET SON ARTICULATION AVEC LES DIFFERENTS PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	31
2.1. Milieu physique.....	10	10.1. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme en vigueur	31
2.2. Milieu naturel et biodiversité.....	11	10.2. Compatibilité du projet avec les documents cadres ou schémas d'aménagement à portée réglementaire	31
2.3. Milieu humain.....	12	11. METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'ETAT INITIAL ET EVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	32
2.4. Cadre de vie.....	13	11.1. Etablissement de l'état initial.....	32
2.5. Patrimoine et paysage.....	13	11.2. Evaluation des effets	32
3. APPRECIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME ECHELONNE DANS LE TEMPS	17	12. DIFFICULTES RENCONTREES	33
3.1. Composition du programme	17	13. AUTEURS DE L'ETUDE.....	33
3.2. Effets sur le milieu physique.....	17		
3.3. Effets sur le milieu naturel.....	17		
3.4. Effets sur le milieu humain	17		
3.5. Effets sur le cadre de vie.....	18		
3.6. Effets sur le patrimoine et le paysage	18		
4. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU	19		
4.1. Intérêt général du programme de La Baronne	19		
4.2. Aménagement des espaces publics de La Baronne.....	19		
5. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DEFINITION DES MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET	20		
5.1. Démarche pour la qualité environnementale dans la plaine du Var	20		
5.2. Effets du projet et mesures associées	21		
6. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	27		
6.1. Projets pris en compte	27		
6.2. Effets cumulés du projet avec les autres projets connus retenus.....	28		
7. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	30		
8. IMPACTS SPECIFIQUES DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	30		

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation du projet.....	6
Figure 2 : Localisation du projet	6
Figure 3 : Plan masse du projet.....	7
Figure 4 : voie d'accès et ouvrage de franchissement du canal	8
Figure 5 : Coupe type de la frange paysagère	8
Figure 6 : Contexte hydrologique	10
Figure 7 : Sites Natura 2000	11
Figure 8 : Espèces végétales remarquables à enjeu stationnel de conservation notable	11
Figure 9 : Extrait du PLU de La Gaude	12
Figure 10 : Occupation du sol.....	12
Figure 11 : Organisation des déplacements.....	13
Figure 12 : Synthèse des enjeux du site.....	15
Figure 13 : Charte "Chantier vert"	20
Figure 14 : Synthèse des impacts et mesures en phase travaux	21
Figure 15 : Synthèse des impacts et mesures en phase aménagée	24
Figure 16 : Projets retenus au titre des effets cumulés	27
Figure 17 : Localisation des projets pris en compte au titre des effets cumulés	27
Figure 18 : Synthèse des effets cumulés du projet avec les autres projets connus.....	28

Le présent résumé non technique concerne le projet d'aménagement des espaces publics de La Baronne porté par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Eco-Vallée Plaine du Var.

Ce projet s'inscrit plus largement dans l'opération d'aménagement de La Baronne en cohérence avec la stratégie globale développée dans le projet de territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Eco-Vallée Plaine du Var.

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. Localisation du projet

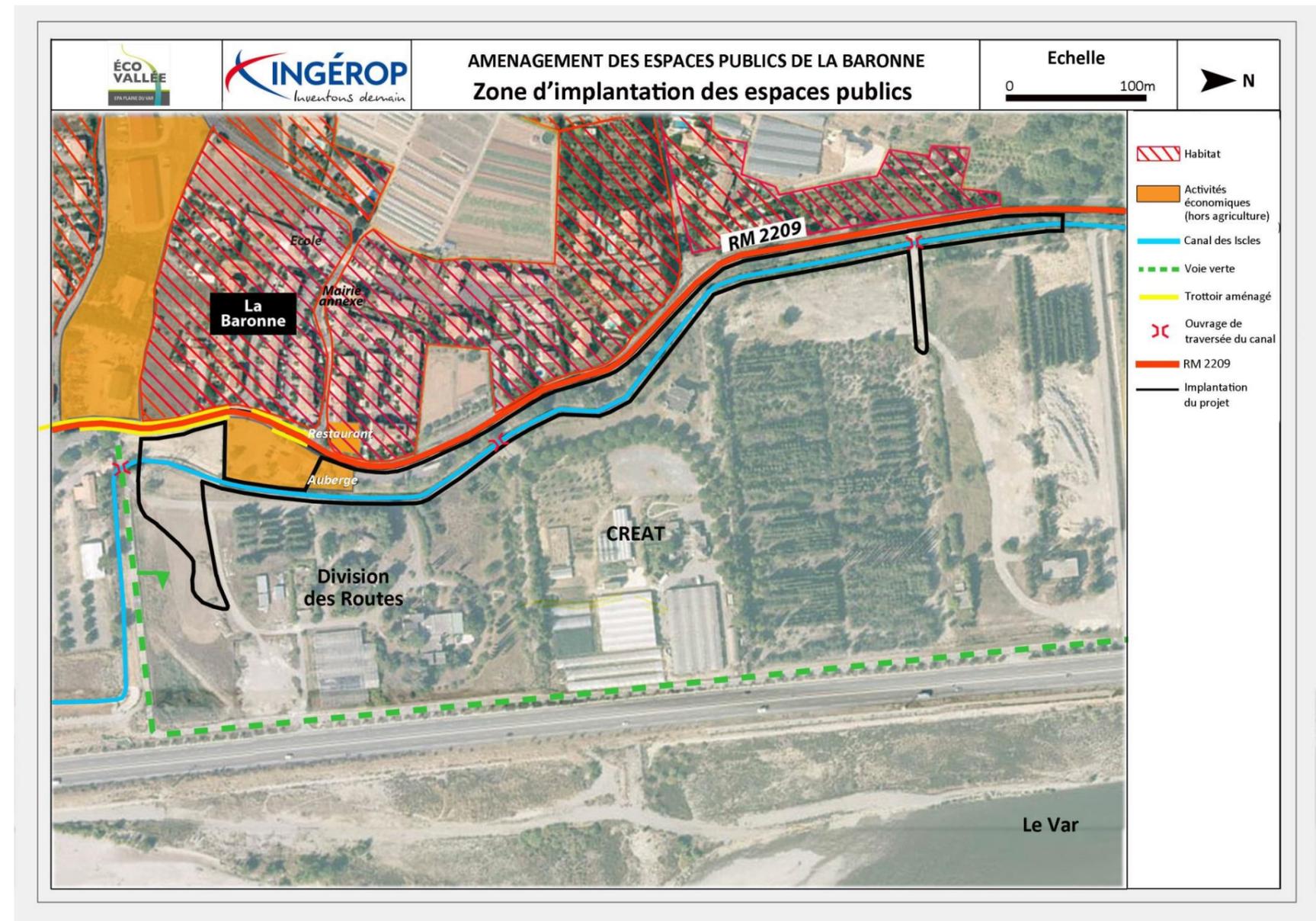
Le projet d'aménagement se situe sur la commune de La Gaude, plus précisément au lieu-dit La Baronne.

Il s'inscrit à l'interface entre la RM2209, dite « route de La Baronne », et un vaste terrain d'environ 18 hectares destiné à être aménagé dans le cadre du transfert du Marché d'Intérêt National (MIN) d'Azur décidé en cohérence avec la stratégie de territoire dans le périmètre de l'OIN Eco-Vallée Plaine du Var.

Figure 1 : Plan de situation du projet



Figure 2 : Localisation du projet



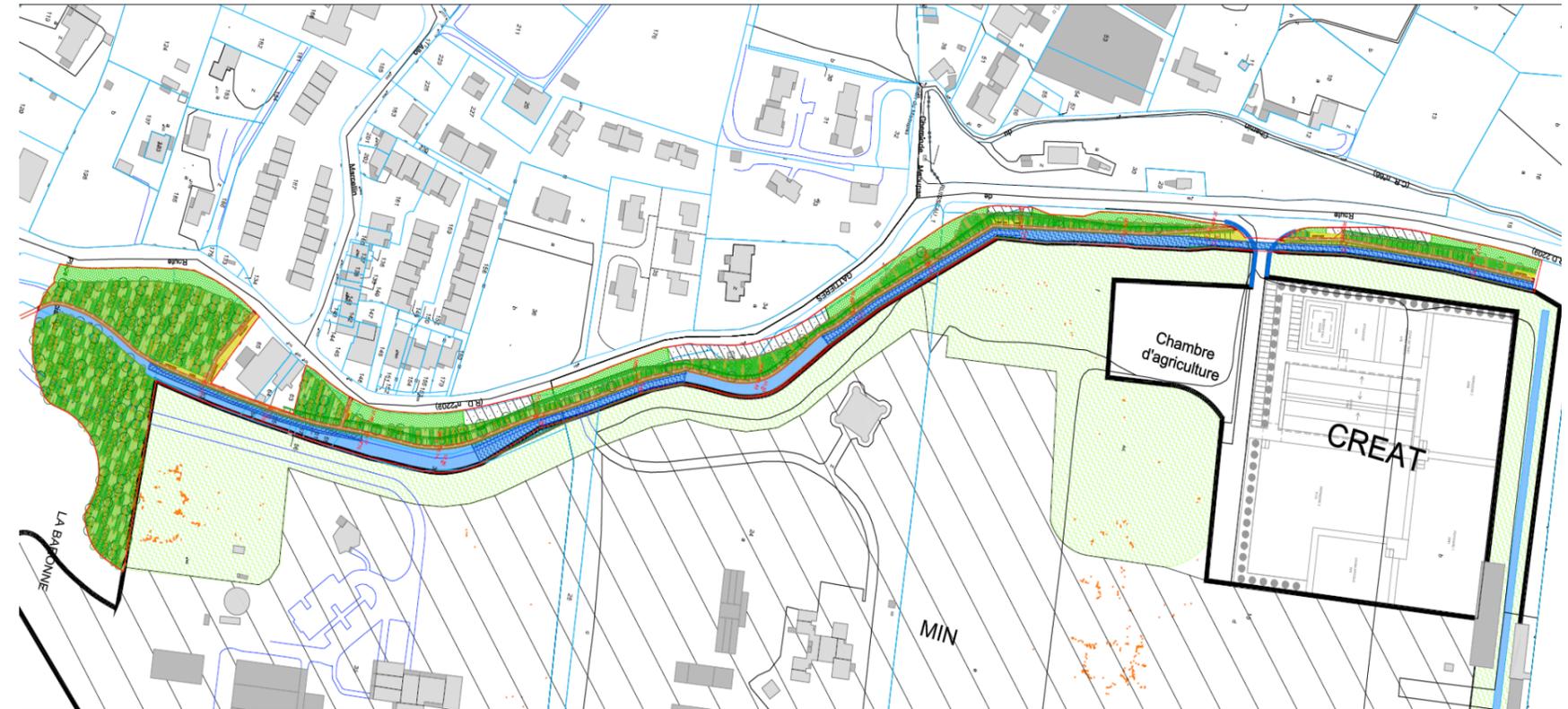
1.2. Nature et consistance des aménagements

Le projet consiste en la réalisation d'espaces publics dans le cadre de l'aménagement du site de La Baronne.

Dans le détail, les espaces publics qui seront réalisés par l'EPA Plaine du Var concernent :

- **La réalisation d'une voie de desserte** qui permettra l'accès à deux programmes immobiliers et d'un pont cadre pour le franchissement du canal des Iscles, en remplacement de celui existant vétuste et inadapté à l'usage souhaité ;
- **La création d'une frange paysagère** intégrant une promenade piétonne de 800 m de long à l'interface avec le hameau de La Baronne, dans la partie ouest du périmètre opérationnel. Cet aménagement nécessitera le dévoiement partiel du canal des Iscles.

Figure 3 : Plan masse du projet



Contexte

-  Périmètre d'intervention étendu de la promenade paysagère - 17255m² environ
-  Périmètre du PPP du MIN 135 380 m² environ
-  Emprise technique du MIN 106 870 m² environ
-  Corridor écologique (Intégré dans l'emprise du PPP du MIN) 28 380 m² environ
-  Ouvrage de franchissement du CREAT

Revêtement de sol

-  Chemin de 1.5m de large (Intégré dans la promenade paysagère)

Canal

-  Emprise du canal (Intégré dans la promenade paysagère)
-  Section de canal déviée et/ou profil existant repris, semis de prairie humide

Plantations

-  Bande boisée (Intégrées dans la promenade paysagère) - arbres sur paillage en toile de jute et semis de prairie fleurie
-  Arbre en 20/25
-  Arbre en 16/18
-  Balliveau en 150/175
-  Plant forestier en 45/60
-  Semis de prairie fleurie
-  Banquette herbacée - semis de prairie fleurie
-  Banquette herbacée - zone existante conservée

1.3. Caractéristiques des aménagements

- **La réalisation d'une voie de desserte de 90 m de long** qui permettra l'accès au futur Siège de la Chambre d'Agriculture et aux installations du Centre de Recherches Economiques et d'Actions Techniques. Cet accès, en impasse, constituera également la voie de secours du futur MIN.

Cet accès sera constitué d'une voirie de 6,50m de large et d'un trottoir de 1,50m de large

Le nouvel accès suppose le franchissement du canal des Iscles : il est prévu de mettre en place un ouvrage d'art de type pont cadre de 3M de large, 2m de haut et 14m de longueur en remplacement de l'actuel ouvrage.

Les eaux de ruissellement seront récupérées dans un réseau de collecte enterré qui servira également de rétention. Ces eaux seront traitées au moyen d'un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le canal des Iscles

- **La création d'une frange paysagère de 800 m de long** à l'interface avec le hameau de La Baronne, dans la partie ouest du périmètre opérationnel de La Baronne.

L'aménagement du site de La Baronne, dans le cadre du transfert MIN, pose la question des cheminements favorisant la circulation entre le hameau et les futurs équipements de tous les usagers, tout en remplissant un rôle de filtre visuel.

C'est précisément pour répondre à ces problématiques d'intégration paysagère et de fonctionnalité que le projet de frange paysagère a été conçu.

Le rôle de cet aménagement paysager sera de faciliter et de sécuriser les circulations piétonnes, tout en renforçant le filtre visuel grâce à la plantation d'un corridor forestier dense sous la RM 2209, entre le hameau de La Baronne et l'emprise foncière du futur MIN.

Afin de permettre l'insertion paysagère, le canal des Iscles sera partiellement recalibré ou dévié tout en respectant les caractéristiques hydrauliques actuelles.

Figure 4 : voie d'accès et ouvrage de franchissement du canal

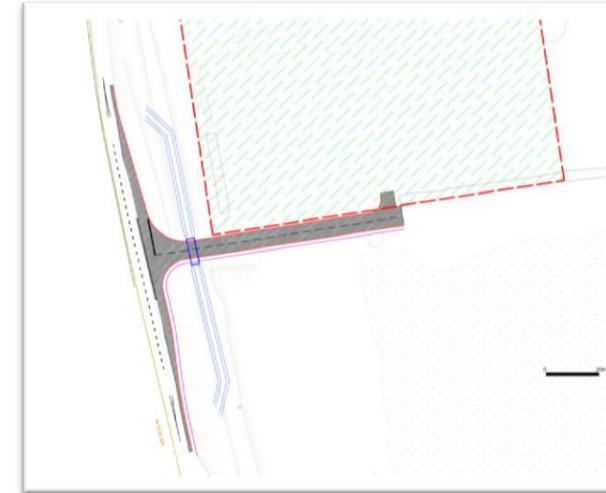
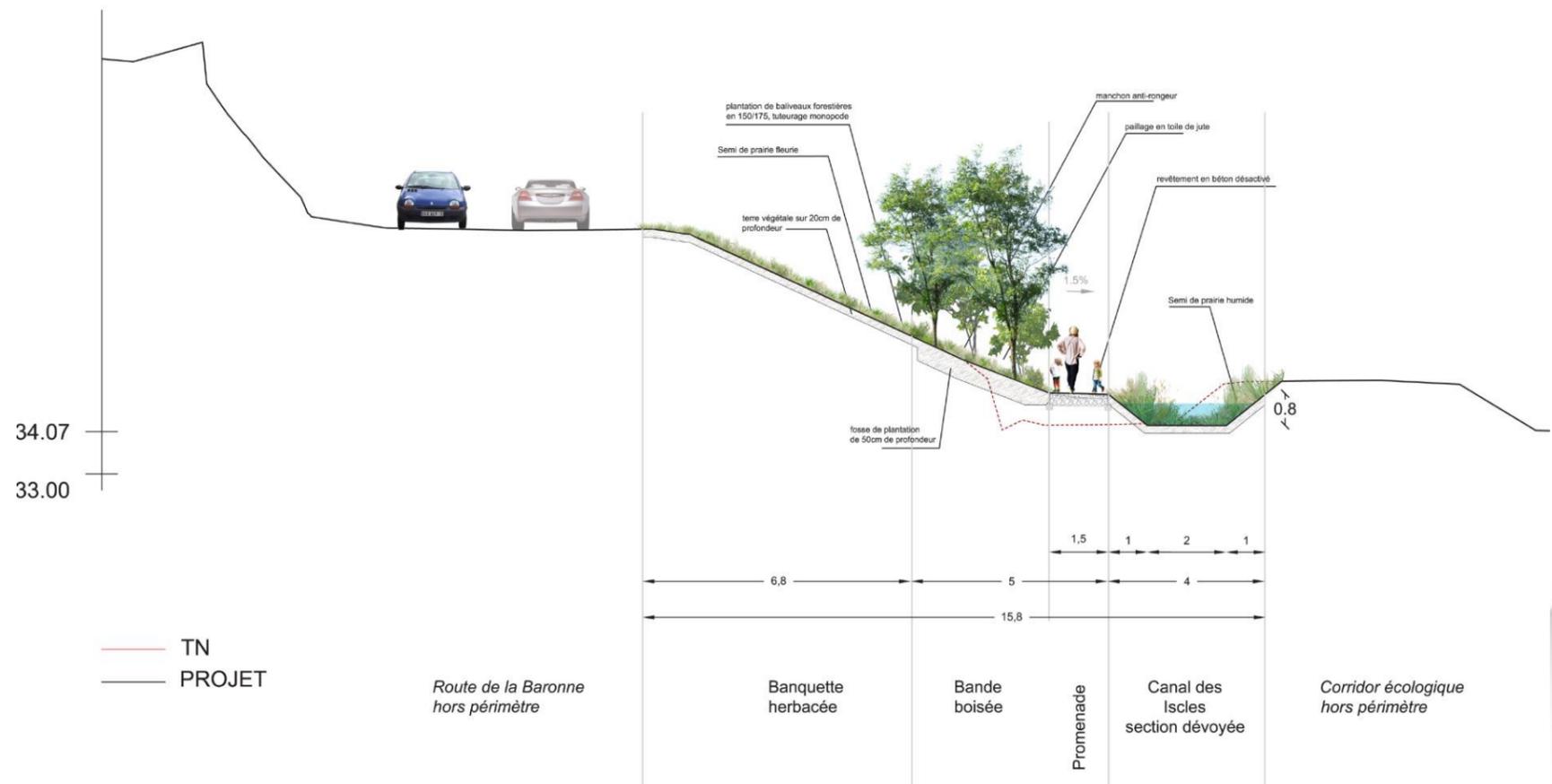


Figure 5 : Coupe type de la frange paysagère



1.4. Modalités de réalisation du projet et gestion future

Les espaces publics du secteur de la Baronnie seront réalisés en tenant compte de la réalisation échelonnée dans le temps des projets constitutifs de l'opération d'ensemble.

Ainsi, les travaux relatifs à la voirie et à la réalisation du pont cadre sont prévus en 2016 pour permettre l'accès au site du CREAT à sa mise en service prévue fin 2016. Ce nouvel ouvrage vient en remplacement de celui existant et sera adapté à l'usage projeté en termes de reprise des charges.

La réalisation de la frange paysagère interviendra concomitamment avec la réalisation du MIN. les travaux sont donc envisagés en 2020.

La gestion future des équipements publics sera transférée dès leur achèvement aux collectivités compétentes.

2. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Compte tenu de la forte interdépendance entre l'aménagement des espaces publics et l'aménagement global du site dans le cadre du transfert du MIN, l'aire d'étude retenue pour la description de l'état initial du site et de son environnement correspond au périmètre global du programme d'aménagement de La Baronne même si le projet en lui-même ne représente qu'une étroite bande en limite du hameau.

2.1. Milieu physique

► Climatologie

Le climat local correspond aux standards du **climat méditerranéen**. L'aire d'étude se situe en fond de vallée, en rive droite du Var, espace où les brises de vallée induisent une certaine instabilité.

► Topographie

L'aire d'étude s'inscrit au **fond de la vallée** du Var au pied des coteaux de La Gaude qui délimitent physiquement la plaine en rive droite. Ces terrains ont été gagnés sur le lit majeur du Var dans le cadre de l'endiguement progressif de la rive droite du fleuve.

► Géologie

L'aire d'étude repose sur des **formations sédimentaires constituées d'alluvions récentes**. De plus, le site ayant été gagné sur le lit majeur du Var, des surépaisseurs de remblais et de terrains remaniés sont donc possibles et attendues dans l'aire d'étude.

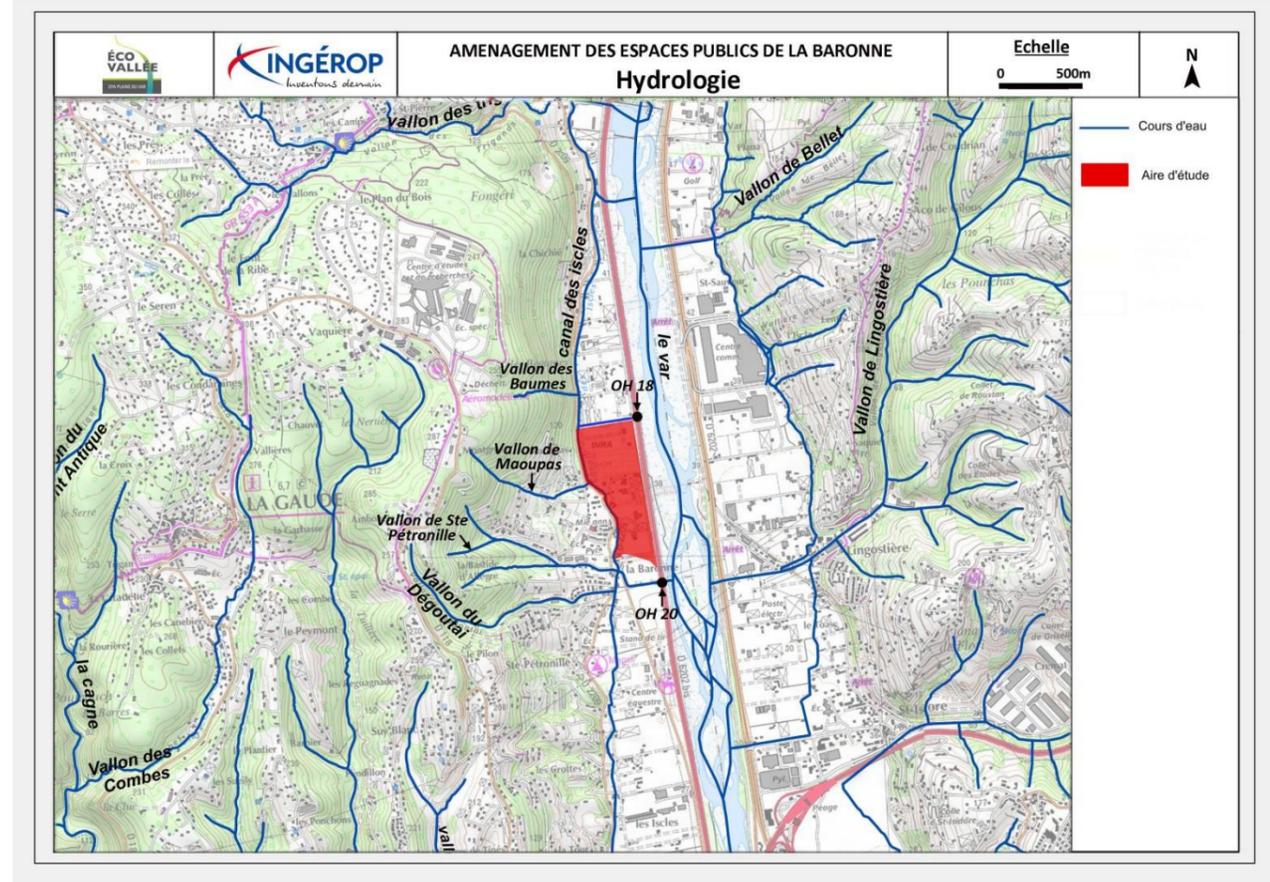
► Eaux souterraines et superficielles

Eaux souterraines : l'aire d'étude s'inscrit au droit de la masse d'eau souterraine de la basse vallée du Var. La masse d'eau présente un bon état quantitatif et un bon état chimique d'après le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux. **La nappe est vulnérable à la pollution. Cette vulnérabilité est toutefois atténuée par sa vitesse de circulation.**

Eaux superficielles : l'aire d'étude se situe en rive droite du Var dont elle est séparée physiquement par la RM 6202 bis. Le Var présente un bon état pour ce qui concerne le potentiel écologique et un bon état chimique.

L'aire d'étude est bordée, à l'ouest, par le **canal des Iscles** qui longe la RM 2209. Il n'est plus utilisé par les agriculteurs et sert uniquement **d'ouvrage de collecte et de transport des eaux pluviales**. Suite aux travaux réalisés par le Département à l'automne 2010, la section de canal des Iscles bordant l'aire d'étude est déconnectée de l'amont et est uniquement alimenté par les vallons qui s'écoulent sur les coteaux de La Gaude, la présence d'eau y est donc rare et les débits faibles.

Figure 6 : Contexte hydrologique



► Risques naturels

Inondations : d'après le Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI), l'aire d'étude est située en zone d'**aléa nul sauf en bordure du canal des Iscles et du vallon du OH 18** où une bande de recul de 5 m de largeur est imposée.

Feux de forêts : l'aire d'étude est située en zone d'**aléa nul sauf à l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude qui est située dans la zone de risque faible** d'après le Plan de Prévention des Risques de Feux de forêts (PPRIF)

Mouvements de terrain : l'aire d'étude est située dans une **zone à risque moyen** d'après la carte des contraintes géotechniques annexée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Gaude.

Sismicité : la commune de La Gaude se trouve en zone 4 de sismicité moyenne.

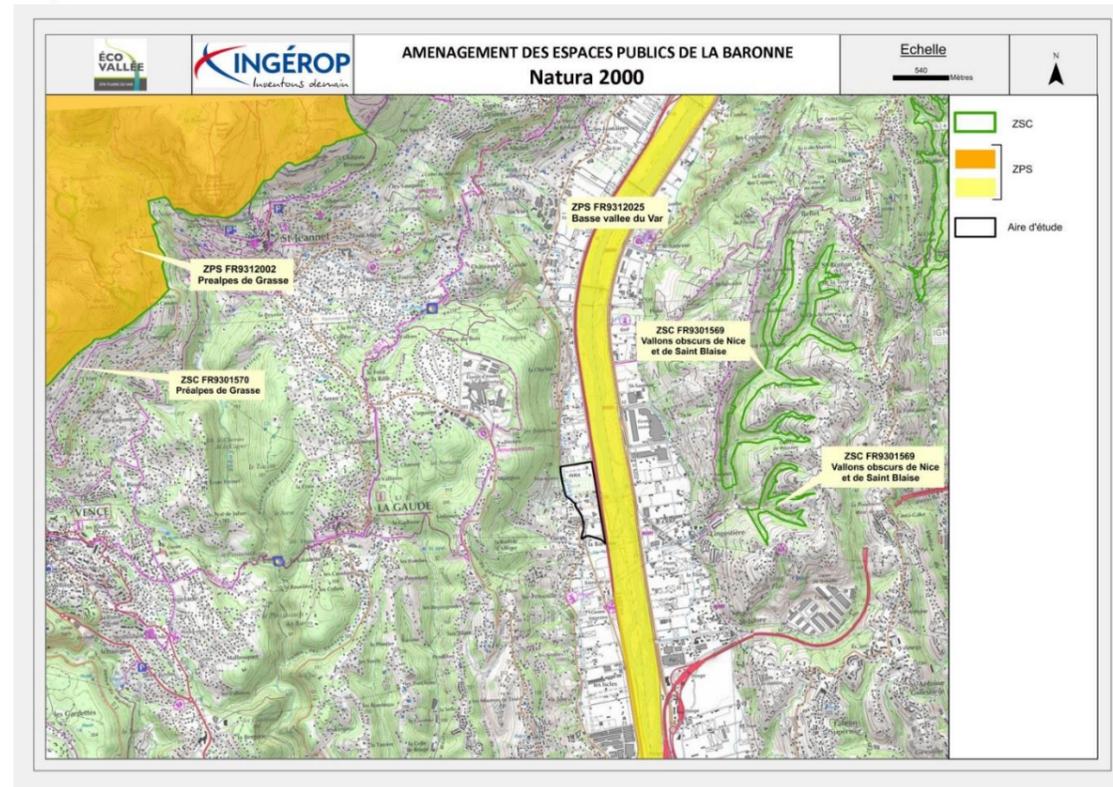
Les études géotechniques réalisées par ERG pour le compte de l'EPA montrent que le risque de liquéfaction des alluvions en cas d'activité sismique peut être exclu.

2.2. Milieu naturel et biodiversité

► Zones naturelles remarquables, protégées et inventoriées

Le lit du Var fait l'objet d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Il est également protégé au titre du réseau Natura 2000. L'aire d'étude est séparée physiquement du Var par la RM 6202 bis.

Figure 7 : Sites Natura 2000



► Diagnostic écologique de la zone d'étude

Le bureau d'études ECOSPHERE, spécialisé en expertises naturalistes, a été missionné par l'EPA Plaine du Var, en 2012, pour la réalisation d'une étude faune/flore/habitats sur le site de La Baronne.

L'aire d'étude est située sur un espace très anthropisé. De plus, ce dernier est isolé entre des voies de circulation fréquentées et autres ruptures (bâti, artificialisation de zones végétalisées, lignes HT...) limitant les échanges biologiques.

Malgré des fonctionnalités écologiques très réduites, il s'avère que certains espaces peuvent constituer des réservoirs biologiques pour quelques espèces végétales. En effet, **six espèces patrimoniales** y ont été inventoriées et cinq d'entre elle présentent un enjeu de conservation stationnel permettant éventuellement une reconquête du territoire de la basse vallée du Var. Le périmètre du projet d'espaces publics n'est pas concerné.

Figure 8 : Espèces végétales remarquables à enjeu stationnel de conservation notable

Source : Projet La Baronne – Mission d'inventaire des espèces faunistiques et floristiques, ECOSPHERE, Novembre 2012



Concernant la faune, **très peu d'enjeux** ont été relevés. Seules deux espèces de chauve-souris présentent un intérêt stationnel puisque il est possible qu'elles se reproduisent ou utilisent les quelques grands arbres et combles de vieux bâtiments présents sur le site.

Enfin, cet espace peut également servir de halte migratoire et de zone d'alimentation pour les oiseaux.

2.3. Milieu humain

► Contexte administratif

La commune de La Gaude appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur qui regroupe actuellement 49 communes.

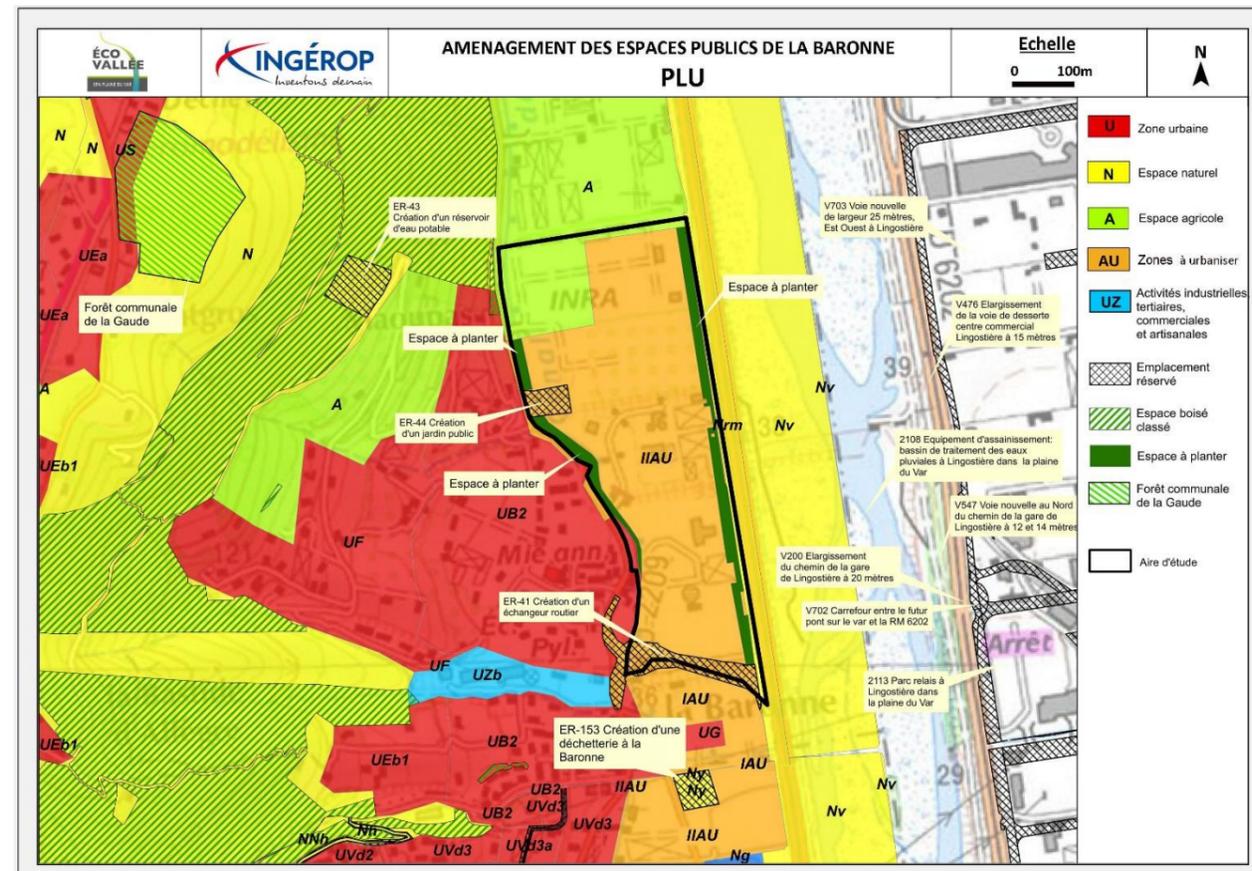
► Documents d'urbanisme et autres documents de planification

Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) : la DTA des Alpes- identifie la basse vallée du Var comme étant un secteur stratégique dans l'aménagement et le développement des Alpes-Maritimes. Le secteur de La Baronne est identifié comme un **espace d'urbanisation nouvelle et de restructuration**.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le PLU de la commune de La Gaude identifie La Baronne comme **secteur en devenir** où il est prévu l'aménagement d'une plateforme agro-alimentaire permettant notamment le transfert du MIN actuel, installation d'activités économiques et d'équipements collectifs divers.

L'aire d'étude est située en majeure partie sur des **secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation à moyen terme** (zone IIAU) ainsi que sur une **zone agricole** au nord-ouest (zone d'implantation du futur CREAT). A noter que dans la zone IIAU, la frange paysagère s'inscrit dans un espace à planter.

Figure 9 : Extrait du PLU de La Gaude



► Contexte démographique

Depuis 1968, la population de la Gaude est passée de 1 600 habitants à 6 957 habitants à 2013.

► Activités économiques

Aucune activité commerciale n'est présente dans l'aire d'étude. Citons la présence d'un hôtel-restaurant (L'Auberge de La Baronne) et d'un restaurant (L'aventure) en bordure de la RM 2209.

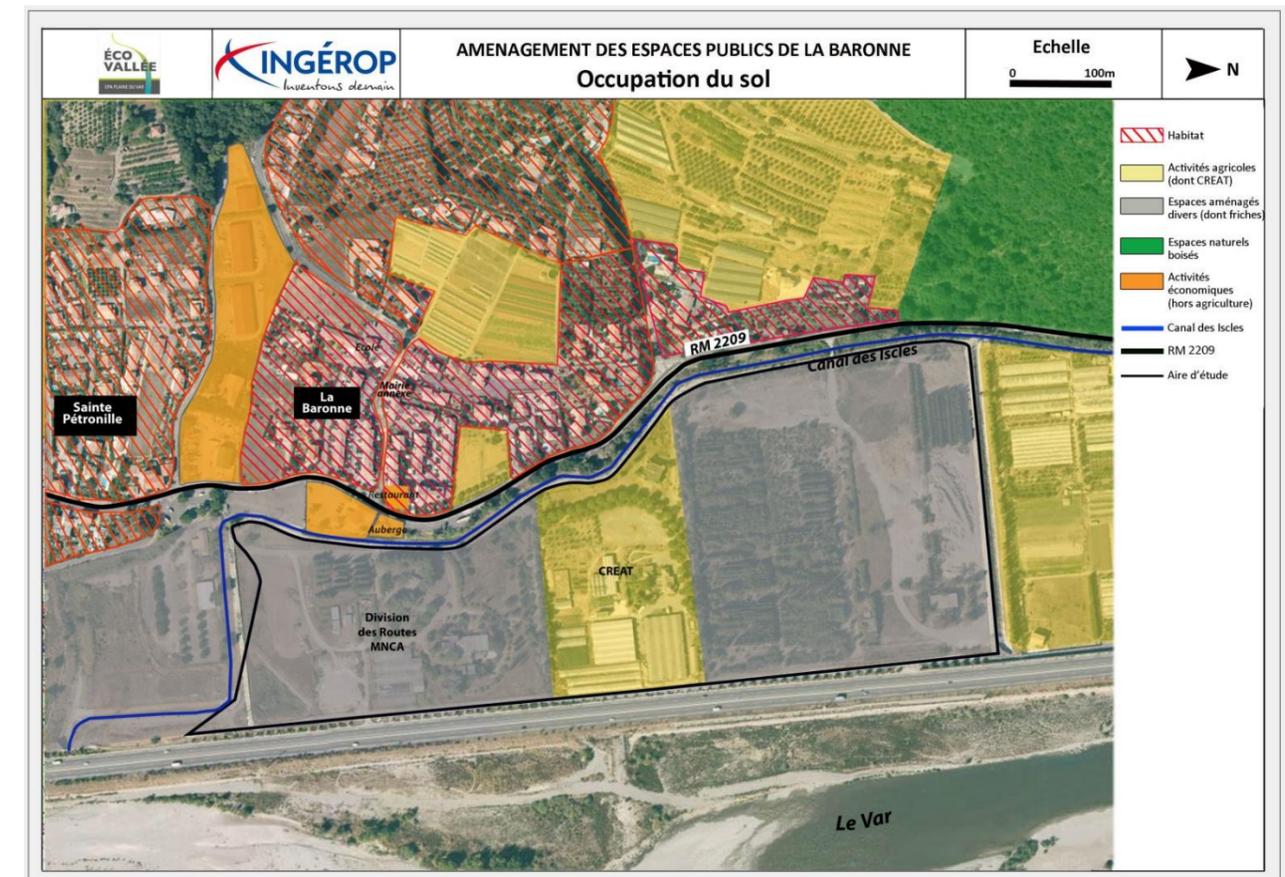
► Agriculture

Actuellement, seul le CREAT, géré par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, pratique des activités agricoles à des fins de recherche dans l'aire d'étude. D'après l'étude menée par la Chambre d'Agriculture, la zone n'offre en l'état **aucune potentialité agronomique**.

► Occupation du sol

Actuellement, entre le hameau de La Baronne et le Var, l'aire d'étude comprend : une partie en friches avec des dépôts divers et des bâtiments en ruine au nord, les locaux du CREAT au centre et les locaux des services voirie de la métropole, au sud.

Figure 10 : Occupation du sol



► Equipements publics

Le hameau de La Baronne dispose d'une petite centralité. En effet, les équipements tels que la mairie annexe, l'école maternelle, les deux hôtels-restaurants, et les quelques commerces de proximité apportent les éléments d'une vie de quartier.

► Réseaux divers

L'aire d'étude est desservie par l'ensemble des réseaux : électriques, gaz, eaux pluviales, eaux usées, eau potable et Telecom.

► Organisation des déplacements

Réseau viaire : le secteur de La Baronne est desservi par deux voiries secondaires, à savoir la **RM 2209** et la **RM 95**. Jusqu'à 10 000 véhicules/jour circulent sur la RM2209 au droit de La Baronne.

Un **projet de demi-échangeur** est à l'étude pour accompagner le développement urbain de la rive droite du Var et la poursuite du développement socio-économique métropolitain par l'amélioration de l'accessibilité locale et des conditions générales de circulation.

Modes de transports doux : le secteur de La Baronne est desservi par 3 **lignes de bus** empruntant la RM 2209 et constitue l'extrémité sud de la **voie verte « Carros-Gilette »**. La place du piéton reste très limitée localement.

Figure 11 : Organisation des déplacements



2.4. Cadre de vie

► Qualité de l'air

Au droit du secteur de La Baronne les concentrations en polluants routiers observées en 2007 sont en deçà des valeurs limites et des objectifs de la qualité de l'air sauf pour le dioxyde d'azote qui dépasse la valeur seuil limite au droit des routes.

► Ambiance sonore

Des mesures acoustiques réalisées en 2012 montrent qu'une partie des bâtiments les plus proches de la RM 2209 sont exposés à un niveau sonore de jour inférieur à 65 dB(A).

► Sites et sols pollués

Des sondages de reconnaissance géologique réalisés par le bureau d'études ERG, spécialisé en géotechnique et environnement missionné par l'EPA, ont mis en évidence une contamination au niveau de **3 zones** dans l'aire d'étude. Cependant le périmètre du projet d'espaces publics n'est pas concerné.

2.5. Patrimoine et paysage

► Patrimoine culturel et archéologique

On ne recense pas d'enjeu particulier au droit de l'aire d'étude.

► Aspects visuels et paysagers

Le secteur de La Baronne se situe à la rencontre entre le coteau pour partie encore boisé et cultivé, remarquable sur le plan paysager, et la plaine où des activités diverses se sont développées de façon autonome sans cohérence d'ensemble.

Depuis le versant de La Gaude, à l'ouest, les perceptions lointaines sur l'aire d'étude sont atténuées par les cultures d'oliviers et d'agrumes et par le bâti.

La RM 2209 et le front bâti de La Baronne construit en bordure de cet axe sont en situation de surplomb par rapport à la plaine du Var, dès lors ces points de vue offrent des ouvertures visuelles (parfois très larges) sur l'aire d'étude. La végétation qui s'est développée sur les talus et sur les berges du canal des Iscles sous la forme d'un rideau arbustif ou arboré permet d'atténuer ces perspectives mais sans les occulter complètement en raison de l'état clairsemé de cette végétation.



Vue sur l'aire d'étude depuis les coteaux de La Gaude - Source : INGÉROP



Ouvrage actuel de franchissement du canal des Iscles – Source EPA



Piste menant à l'ouvrage de franchissement du canal – Source EPA



Accès depuis la RM 2209 - Source : INGÉROP

Figure 12 : Synthèse des enjeux du site

THEME		ENJEU	NIVEAU D'ENJEU GLOBAL INTRINSEQUE	SENSIBILITE/CONTRAINTE POUR LE PROJET
MILIEU PHYSIQUE				
Climat		Climat méditerranéen	Faible	Très faible
Topographie		Espace relativement plat gagné sur le lit majeur du Var par remblaiement - présence de zones de dépôts ponctuelles	Faible	Très faible
Géologie		Horizons alluvionnaires sous une épaisseur de remblais argilo-graveleux de 0,2 à 3 m - possibilité de présence de terrains hétérogènes comprenant des surépaisseurs de remblais et des terrains remaniés	Faible	Très faible
Eaux	Souterraines	Nappe du Var exploitée pour l'alimentation en eau potable – absence de captage AEP dans l'aire d'étude – vulnérabilité de la masse d'eau en cas de pollution	Moyen	Faible
	Superficielles	Proximité du canal des Iscles, ancien ouvrage d'irrigation qui sert aujourd'hui de collecteur pluvial – situation à l'amont hydraulique du Var – faible vulnérabilité des eaux superficielles au droit de l'aire d'étude	Faible	Très faible
Risques naturels	Inondations	Périmètre situé en majeure partie hors zone inondable sauf le canal des Iscles et une bande de 5 mètres de part et d'autre en zone de risque fort et secteur nord-ouest en zone de risque modéré	Moyen	Faible
	Feux de forêts	Périmètre situé en majeure partie hors zone de risque feu de forêt sauf extrémité nord-est en risque faible	Faible	Très faible
	Mouvements de terrain	Zone avec contraintes mais pas de risque important d'après l'étude géotechnique	Faible	Très faible
	Séisme	Zone d'aléa modéré mais pas de risque important d'après l'étude géotechnique	Faible	Très faible
MILIEU NATUREL				
Zones naturelles remarquables, protégées et inventoriées		Proximité immédiate de la ZNIEFF de type II « Le Var »	Faible	Très faible
Zone de protection contractuelle		Proximité immédiate de la ZPS « Basse vallée du Var »	Fort	Très faible
Habitats naturels et flore	Habitat naturel	Pas d'enjeu notable	-	-
	Flore	2 espèces avec protection nationale, 3 espèces avec protection régionale	Fort	-
Faune	Insectes	Pas d'enjeu notable	-	-
	Amphibiens	Pas d'enjeu notable	-	-
	Reptiles	Pas d'enjeu notable	-	-

THEME		ENJEU	NIVEAU D'ENJEU GLOBAL INTRINSEQUE	SENSIBILITE/CONTRAINTE POUR LE PROJET
	Oiseaux	3 espèces avec protection nationale	Fort	Très faible
	Mammifères	3 espèces de chiroptères avec protection nationale	Moyen	Très faible
MILIEU HUMAIN				
Démographie		Dynamique démographique soutenue sur la commune de La Gaude		
Economie		Aucune activité économique dans l'aire d'étude mais des commerces sur le hameau de La Baronne	Faible	Très faible
Agriculture		Aucune potentialité agronomique	-	-
Occupation du sol, équipements et réseaux	Urbanisation	Installations du CREAT et de la Division des Routes NCA – Divers bâtiments abandonnés dans l'aire d'étude	Moyen	Faible
	Equipements	Aucun équipement dans l'aire d'étude mais proximité des équipements du hameau	Faible	Très faible
	Réseaux	Réseaux humides et réseaux secs	Faible	-
Déplacements	Réseau routier	Rôle de transit et de desserte de la RM 2209 – Accès aux installations CREAT et MNCA	Fort	Faible
	Modes doux	Proximité de la piste cyclable de La Baronne et arrêts de bus	Moyen	Faible
Risques technologiques	TMD	Pas d'enjeu notable	-	-
	Industriel	Pas d'enjeu notable	-	-
CADRE DE VIE				
Qualité de l'air		Influence de la RM 6202 et RM 2209	Fort	Faible
Ambiance sonore		Influence de la RM 6202 et RM 2209	Moyen	Faible
Sites et sols pollués		15 sources de pollution potentielles, 3 zones contaminées avérées	Fort	Faible
PATRIMOINE ET PAYSAGE				
Patrimoine		Aucun enjeu	-	-
Paysage	Grand paysage	Basse vallée du Var	Moyen	Faible
	Paysage local	Paysage ouvert – paysage en mutation	Moyen	Faible

3. APPRECIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME ECHELONNE DANS LE TEMPS

3.1. Composition du programme

Les espaces publics portés par l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var entrent dans le cadre de l'**aménagement du site de La Baronne** qui comprend en outre : la relocalisation du MIN, la construction du Siège de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et le déplacement sur site des installations du CREAT (Permis accordé le 6 novembre 2015), la réalisation d'un projet complémentaire dans le secteur agroalimentaire encore non défini. Ces opérations sont portées par des maitrises d'ouvrage différentes et s'échelonnent dans le temps.

Par ailleurs, le programme opérationnel de La Baronne présente des liens de fonctionnalités avec le projet **Grand Arénas** (transfert du MIN) et avec le projet de **demi-échangeur sud de La Baronne** (rôle de desserte du futur MIN).

3.2. Effets sur le milieu physique

► Climat

Le programme fonctionnel n'est pas de nature à modifier le climat local. Il engendrera toutefois des émissions de gaz à effet de serre et pourra créer un îlot de chaleur urbain. Une architecture bioclimatique et une expérimentation de lutte contre les îlots de chaleur urbain seront mises en œuvre pour maîtriser ces effets.

► Eaux souterraines et superficielles

Chaque projet du programme fonctionnel intègre des dispositifs assurant la maîtrise des eaux de ruissellement dans le respect de la réglementation applicable.

► Risques naturels

Chaque projet du programme fonctionnel a pris en compte les risques naturels dès sa conception et intègre, si nécessaire, des dispositions spécifiques. Le programme est neutre notamment vis-à-vis de la problématique inondation.

3.3. Effets sur le milieu naturel

► Habitats naturels, flore et faune

Seuls les projets du MIN et du demi-échangeur sont susceptibles d'engendrer des impacts significatifs. Les études appropriées permettant de définir précisément ces impacts et les mesures adaptées seront réalisées. Ces mesures devront s'inscrire dans la démarche ERC « éviter, réduire, compenser » qui consiste à proposer, en premier lieu et selon l'appréciation de l'importance des impacts, des mesures d'évitement et de réduction puis d'évaluer l'existence et l'importance des impacts résiduels, pour enfin proposer, le cas échéant, des mesures de compensation.

Seuls les projets de La Baronne et du demi-échangeur sont susceptibles d'engendrer des impacts. La Métropole a d'ores et déjà engagé une réflexion, en lien avec la DREAL, permettant en amont de la conception de minimiser l'impact environnemental de l'aménagement du MIN de différentes manières : consommation d'espace restreinte et optimisée, développement d'un corridor écologique, intégration paysagère. Par ailleurs, le parti d'aménagement du grand Arénas permettra à terme de retrouver 25% de surfaces de pleine terre et d'espaces végétalisés alors qu'actuellement plus de 95% du secteur est minéralisé.

► Zones naturelles remarquables, protégées et inventoriées

Les études des projets du MIN et du demi-échangeur sont orientées pour éviter tout impact sur le site Natura 2000 « Le Var ». Les études appropriées permettant de définir précisément ces impacts et, le cas échéant, les mesures adaptées à mettre en place à un stade plus avancé de ces projets.

3.4. Effets sur le milieu humain

► Démographie

Le programme fonctionnel permet de répondre aux besoins en logements identifiés sur la commune de Nice et s'inscrit dans l'objectif d'urbanisation et de restructuration du site La Baronne défini dans les documents d'urbanisme communaux et supra communaux.

► Economie

Le programme fonctionnel s'inscrit pleinement dans le projet de territoire de la Plaine du Var qui vise à redynamiser le secteur de la plaine du Var et son attractivité pour relancer le développement économique.

► Transports et mobilité

Le programme fonctionnel assurera une desserte efficace des grands équipements métropolitains et des noyaux urbains tout en proposant une alternative crédible à la voiture individuelle.

► **Réseaux**

Le programme fonctionnel nécessitera l'extension voire le redimensionnement de certains réseaux. Il nécessitera la création d'un nouveau réservoir d'eau sur les coteaux de La Gaude destiné à alimenter le MIN. Les capacités de la station d'épuration et du réseau d'adduction en eau potable permettent de répondre aux besoins du Grand Arénas.

► **Déchets**

Le programme fonctionnel générera des déchets en quantité importante (qui sont déjà générées par le MIN sur son emplacement actuel). Les projets constitutifs intègrent des mesures permettant une gestion optimale de ces déchets.

Conformément à la charte « Chantier vert », les entreprises devront réduire, réutiliser, et recycler les déchets de chantiers.

3.5. Effets sur le cadre de vie

► **Ambiance sonore**

Seul le demi-échangeur engendrera ponctuellement une augmentation significative du niveau sonore. Des mesures de protection seront mises en place conformément à la réglementation en vigueur.

► **Qualité de l'air**

Le programme fonctionnel aura globalement un impact neutre à positif par rapport à la situation actuelle. Il améliorera l'efficacité des déplacements en transports en commun et constitue en cela un aménagement incitatif.

3.6. Effets sur le patrimoine et le paysage

Le programme fonctionnel s'inscrit dans l'objectif de valorisation du patrimoine environnemental et paysager de la Plaine du Var.

4. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

4.1. Intérêt général du programme de La Baronne

Engagée dans une Opération d'Intérêt National, la Plaine du Var est appelée à répondre à des enjeux de grande envergure grâce à une démarche enrichie de projets structurants et fédérateurs.

Le site du MIN actuel se dessine comme un espace stratégique qui sera un des leviers d'action entraînant avec lui le développement de nombreux projets métropolitains.

Parce que La Baronne offre un site et une situation propices à l'accueil d'un MIN moderne et fonctionnel, son transfert constitue véritablement un projet d'intérêt général.

Ce projet assurera notamment :

- Le développement d'une stratégie de filière alimentaire ;
- La mise en place d'une plateforme multi-produits (Fruits & Légumes, Fleurs & Plantes, Produits carnés, Produits de la mer), regroupant les entreprises du MIN, des activités connexes liées et nécessaires au fonctionnement du MIN et les locaux de la Chambre d'Agriculture et des structures associées ;
- L'aménagement d'un site unique permettant de rechercher et proposer un meilleur rapport qualité/prix/services aux clients et opérateurs ;
- Le maintien d'une structure visant en priorité la mise sur le marché de produits locaux et le soutien de producteurs de la région.

Par ailleurs, cette localisation permettra d'engager concrètement la nouvelle politique agricole dont la Plaine du Var a besoin, en proposant des fonctions supports pour un premier pôle d'excellence agro-alimentaire, qui sera sur la commune voisine de Gattières.

4.2. Aménagement des espaces publics de La Baronne

Aucune solution alternative n'a pu être proposée au-delà de l'implantation proposée qui correspond à la meilleure solution possible au regard :

- Du site entre voirie (RM 2209) et canal des Iscles ;
- Des fonctionnalités attendues : accès direct à deux équipements par le biais d'un ponceau existant à reprendre ;

- Du projet global d'aménagement du MIN et de ses contraintes.

Les aménagements publics portés par l'EPA permettent de répondre à deux problématiques majeures :

► L'accessibilité du site, y compris pour les modes doux

L'accessibilité à la plateforme du MIN s'effectuera directement par le futur demi-échangeur sud de La Baronne, ouvrage porté par la Métropole NCA.

Reste donc la question de l'accès aux équipements hors emprise MIN, à savoir le Siège de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et les équipements du CREAT, au nord du périmètre opérationnel.

Afin de permettre la desserte de ces équipements, une voie d'accès d'une longueur de 90 m sera donc aménagée. Elle constituera également la voie par laquelle les engins de secours accéderont au MIN, en cas de nécessité.

► L'intégration paysagère et écologique des grands équipements

La frange paysagère a été conçue de manière à répondre aux problématiques d'intégration paysagère et de mobilité douce. Son rôle sera de faciliter et de sécuriser les circulations piétonnes, tout en renforçant le filtre visuel grâce à la plantation d'un corridor arboré entre le hameau de La Baronne et l'emprise foncière de l'opération.

La zone d'implantation étant très étroite, le canal des Iscles devra être partiellement dévoté. Cet ancien canal d'irrigation remplit aujourd'hui une fonction pluviale et ne présente aucun enjeu écologique notable d'après les expertises naturalistes menées en 2012 par le bureau d'études ECOSPHERE.

Le projet permettra, en outre, de développer le potentiel écologique du canal des Iscles en lui apportant une véritable fonction écologique dans le respect des contraintes hydrauliques. Ces aménagements paysagers s'inscrivent en outre en complémentarité avec le projet de création d'un corridor biologique associé au MIN.

5. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DEFINITION DES MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET

5.1. Démarche pour la qualité environnementale dans la plaine du Var

► Le Cadre de Référence pour la Qualité Environnementale

L'Eco-Vallée se positionne comme le territoire d'application des politiques du Grenelle au service de la qualité de vie. Cette ambition est transcrite dans le cadre de référence pour la qualité environnementale (CRQE) de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var. Le CRQE définit en effet la stratégie poursuivie en matière de qualité environnementale au sein de l'Eco-Vallée et précise les objectifs en termes de qualité environnementale à atteindre par les opérateurs dans le cadre des projets d'aménagement et de construction. Il vise un niveau d'exemplarité maximal au regard de la nature des projets de construction ou d'aménagement et de leur équilibre économique.

L'application du CRQE s'inscrit dans la démarche de projet de territoire de l'Eco-Vallée en déclinant les ambitions et objectifs des politiques publiques à partir des enjeux transversaux propres au territoire.

Les projets visés par le cadre de référence sont tous les projets de construction ou d'aménagement, programmes neufs ou opération de requalification ou de rénovation, situés à l'intérieur du périmètre de l'Eco-Vallée.

L'EPA utilise le cadre de référence dans les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage pour :

- Concevoir et réaliser des aménagements ;
- Rédiger le volet environnemental des cahiers des charges de cession de terrain ;
- Apprécier le niveau d'ambition environnementale proposée dans les réponses aux appels d'offre pour la cession des charges foncières ou la réalisation d'équipements ;
- Avoir une base de négociation sur le volet environnemental de l'accompagnement des projets de construction.

► La Charte « Chantier vert »

Le Cadre de Référence pour la Qualité Environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var intègre la charte « Chantier vert ».

Cette charte fera partie des pièces contractuelles du marché de travaux remis à chaque entreprise intervenant sur le chantier.

Figure 13 : Charte "Chantier vert"



CHARTRE CHANTIER VERT DE LA PLAINE DU VAR

 <p>INFORMER ET PRENDRE EN COMPTE LES REMARQUES DES RIVERAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Informer les riverains sur le chantier et ses nuisances > Afficher la démarche «chantier vert» > Prendre en compte les remarques des riverains 	 <p>ORGANISER LE CHANTIER ET SES ABORDS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Désigner un responsable chantier vert > Limiter et sécuriser les abords > Assurer la propreté du chantier et de ses abords
 <p>LIMITER LES POLLUTIONS DU MILIEU ENVIRONNANT</p> <ul style="list-style-type: none"> > Limiter la pollution de l'eau > Limiter la pollution des sols > Limiter l'émission des gaz à effet de serre 	 <p>RÉDUIRE, RÉUTILISER, ET RECYCLER LES DÉCHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Limiter les volumes et quantités de déchets > Assurer le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets collectés > Utiliser de la terre de remblais d'origine locale
 <p>INFORMER LE PERSONNEL DE CHANTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> > Informer le personnel sur la démarche «chantier vert» > Sensibiliser le personnel à la réduction des nuisances sur le chantier 	 <p>LIMITER LES RISQUES SUR LA SANTÉ DU PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> > Protéger le personnel contre les nuisances sonores > Protéger le personnel contre les produits et techniques dangereuses
 <p>LIMITER LES NUISANCES CAUSÉES AUX RIVERAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Limiter la pollution sonore > Limiter les pollutions de l'air > Limiter les pollutions visuelles > Limiter les pollutions olfactives 	 <p>PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> > Préserver et améliorer la biodiversité végétale existante > Préserver le patrimoine archéologique > Limiter les perturbations liées aux travaux à 12m au delà du bâtiment et à 1,5m aux bordures des voies pour les conduits de service public

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

Le(s) maître(s) d'ouvrage
Le(s) maître(s) d'oeuvre
La/les entreprise (s)

5.2. Effets du projet et mesures associées

Les effets du projet et les mesures pour les éviter, les réduire voire les compenser sont présentés sous la forme de deux tableaux de synthèse : l'un concerne la phase « travaux » (temporaire), l'autre concerne la phase « aménagée » c'est à-dire les effets permanents et les mesures prévues.

Figure 14 : Synthèse des impacts et mesures en phase travaux

THEME	IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
	PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
MILIEU PHYSIQUE				
Climat	Emissions de gaz à effet de serre et/ou polluant		Optimisation des déplacements – Adaptation des engins employés – Respect des normes environnementales d'émissions – Interdiction des brûlages sur site – Eclairage automatique des installations de chantier - Recyclage ou valorisation des déchets à hauteur minimum de 40% - Utilisation de matériaux bénéficiant de labels environnementaux – Recours à des matériaux recyclés	
Topographie	Remodelage des terrains – Production de déblais	Modéré	Recherche de l'équilibre déblais/remblais – Réemploi des déblais sur site	Faible
Géologie	Risque de déstabilisation des terrains adjacents	Faible (potentiel)	Protection des parois décaissées	Négligeable
Eaux	Souterraines	Risque d'impact qualitatif et quantitatif	Réalisation des opérations de nettoyage, d'entretien, de réparation et de ravitaillement préférentiellement hors site - Utilisation de matériaux bénéficiant de labels environnementaux – Moyens de tri des déchets sur site – Excavation des éventuelles terres polluées – Elaboration d'un Plan Alerte Pollution Dimensionnement de l'ouvrage de traversée provisoire pour une crue d'occurrence décennale et fusible (pas de jointement) - Interdiction de stationner les engins à moins de 5 m du canal – Réalisation des terrassements en période estivale – Interdiction des rejets de toute nature dans le canal – Mise en place de filtres dans le canal	Nul
	Superficielles	Risque d'impact quantitatif et qualitatif		Négligeable à nul
Risques naturels	Inondations	Risque d'obstacle à l'écoulement en cas de crue	Interdiction de stationner les engins à moins de 5 m du canal – Réalisation des terrassements en période estivale	Négligeable

THEME		IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
	Feux de forêts	Risque de départ de feu lié aux travaux	Faible (potentiel)	Interdiction des brûlages sur site – Présence d'équipements de lutte – Rappel des « bonnes pratiques	Très faible à négligeable
	Mouvements de terrain	Risque de déstabilisation des terrains adjacents	Faible (potentiel)	Etudes géotechniques – Protection des parois décaissée (à définir)	Négligeable
	Séisme	Zone d'aléa modéré	-	-	-
MILIEU NATUREL					
Habitats naturels et flore	Habitats naturels	Destruction de formations végétales ne présentant pas d'enjeu notable	Très faible	Préservation des arbres existants – Délimitation des emprises travaux – Palette végétale composée d'espèces locales – Diagnostic des espèces invasives existantes – Limitation des remblais d'apport - Assistance écologique de chantier	Négligeable
	Flore	Risque de destruction d'espèces à enjeux	Fort (potentiel)	Signalisation et balisage renforcé des zones d'interfaces travaux/espèces à enjeux - Assistance écologique de chantier	Nul
Faune		Effarouchement temporaire des espèces	Négligeable	-	-
Fonctionnalités écologiques		Perturbations au niveau du canal des Iscles	Négligeable	-	-
Zone de protection contractuelle		Proximité immédiate de la ZPS « Basse vallée du Var » - Risque d'augmentation de la turbidité des eaux en cas de précipitations	Très faible à négligeable (potentiel)	Mise en place de filtres dans le canal	Négligeable à nul
MILIEU HUMAIN					
Démographie		Aucun	-	-	-
Economie		Augmentation de la fréquentation des commerces locaux – Retombées en termes d'emploi et d'insertion sociale	Positif	-	-
Agriculture		Emissions de particules pouvant perturber le cycle de développement des cultures	Très faible à négligeable	Arrosage des pistes et accès du chantier	Négligeable

THEME		IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
Occupation du sol, équipements et réseaux	Occupation du sol	Terrassement de terrain remaniés ou en friche	Négligeable	-	-
	Equipements	Aucun	-	-	-
	Réseaux	Risque de perturbation lors des raccordements	Très faible	Déclaration de commencement des travaux auprès des concessionnaires	Négligeable à nul
Déplacements	Réseau routier	Augmentation du trafic au droit du hameau de La Baronne	Très faible à négligeable	Optimisation des déplacements – Recyclage ou valorisation des déchets à hauteur minimum de 40%	Négligeable
	Modes doux	Aucun	-	-	-
Risques technologiques	TMD	Ravitaillement des engins en carburant	Nul	-	-
	Industriel	Aucun	-	-	-
CADRE DE VIE					
Qualité de l'air		Emissions de particules	Modéré à faible	Optimisation des déplacements – Adaptation des engins employés – Respect des normes environnementales d'émissions – Interdiction des brûlages sur site - Recyclage ou valorisation des déchets à hauteur minimum de 40% - Utilisation de matériaux bénéficiant de labels environnementaux – Recours à des matériaux recyclés – Information des riverains	Faible
Ambiance sonore		Bruit de chantier – Augmentation du trafic	Modéré à faible	Elaboration d'un dossier de bruit de chantier – Réalisation des travaux uniquement de jour, hors week-end et fériés - Optimisation des déplacements – Adaptation des engins employés - Information des riverains	Faible
Sites et sols pollués		Risque de présence d'une zone contaminée aux PCB	Modéré	Sondages complémentaires à réaliser	
PATRIMOINE ET PAYSAGE					
Patrimoine culturel		Aucun	-	-	-

THEME		IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
Paysage	Grand paysage	Aucun	-	-	-
	Paysage local	Dégradation du paysage local à proximité des habitations	Modéré à faible	Implantation adaptée des engins de chantier – Arrosage des pistes – Nettoyage régulier des abords	Faible

Figure 15 : Synthèse des impacts et mesures en phase aménagée

THEME		IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
MILIEU PHYSIQUE					
Climat		Aucun	-	-	-
Topographie		Remodelage des terrains	Négligeable	-	-
Géologie		Aucun	-	-	-
Eaux	Souterraines	Risque d'impact qualitatif en cas de pollution par les réseaux	Très faible à négligeable (potentiel)	Réseaux constitués de matériaux inertes à l'eau	Nul
	Superficielles	Imperméabilisation supplémentaire	Très faible	Ouvrage hydraulique assurant une fonction de rétention et traitement de la pollution chronique – Abatement de la pollution chronique par enherbement des délaissés	Neutre
Pollution chronique		Positif			

THEME		IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
Risques naturels	Inondations	Aucun	-	-	-
	Feux de forêts	Aléa induit du fait de la fréquentation de la promenade	Très faible à négligeable	Application du règlement du PPRIF	Négligeable
	Mouvements de terrain	Aucun	-	-	-
	Séisme	Zone d'aléa modéré	-	-	-
MILIEU NATUREL					
Habitats naturels et flore		Aucun	-	-	-
		Aucun	-	-	-
Faune		Création d'un corridor écologique	Positif	-	-
Fonctionnalités écologiques		Création d'un corridor écologique mais risque de perturbation du à l'éclairage	Positif	-	-
Zone de protection contractuelle		Aucun	-	-	-
MILIEU HUMAIN					
Démographie		Aucun	-	-	-
Economie		Aucun	-	-	-
Agriculture		Aucun	-	-	-
Occupation du sol, équipements	Occupation du sol	Valorisation du canal des Iscles	Positif	-	-
	Equipements	Aucun	-	-	-

THEME		IMPACT GLOBAL AVANT MESURES		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		PRINCIPAUX IMPACTS	INTENSITE DES IMPACTS	PRINCIPALE MESURES	INTENSITE DES IMPACTS RESIDUELS
et réseaux	Réseaux	Aucun	-	-	
Déplacements	Réseau routier	Aucun	-	-	-
	Modes doux	Fonction récréative et utilitaire de la promenade	Positif	-	-
Risques technologiques	TMD	Aucun	-	-	-
	Industriel	Aucun			
CADRE DE VIE					
Qualité de l'air		Emissions polluantes liées au trafic routier	Négligeable	-	-
Ambiance sonore		Bruit du au trafic sur la voie d'accès	Négligeable	-	-
Sites et sols pollués		Aucun	-	-	-
PATRIMOINE ET PAYSAGE					
Patrimoine culturel		Aucun	-	-	
Paysage	Grand paysage	Aucun	-	-	-
	Paysage local	Valorisation du canal des Iscles	Positif	-	-

6. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES

PROJETS CONNUS

6.1. Projets pris en compte

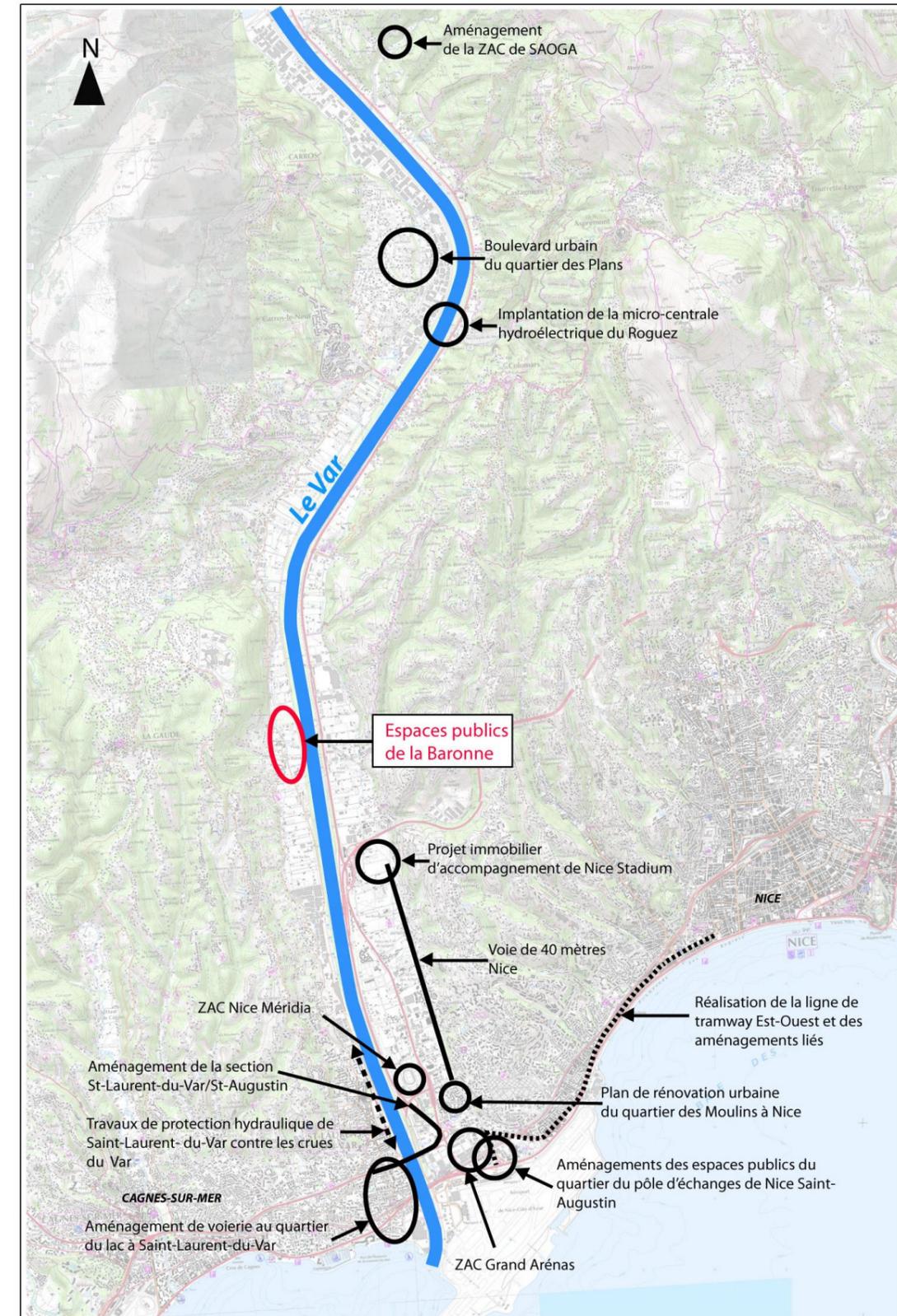
Les projets connus sont ceux qui, comme pour une étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et suivant du code de l'environnement et d'une enquête publique ;
- Ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Figure 16 : Projets retenus au titre des effets cumulés

OPERATION	PORTEUR DE PROJET	AVANCEMENT DE L'OPERATION
Boulevard urbain, quartier des Plans à Carros	MNCA	Etudes
ZAC de la Saoga	NEXITY - MNCA	Etudes
Cap 3000	Altarea Cogedim	Travaux
ZAC du Grand Arénas	EPA Plaine du Var	Etudes
ZAC Nice Méridia	EPA Plaine du Var	Travaux
Pôle d'échanges multimodal Nice aéroport (Grand Arénas)	EPA Plaine du Var	Travaux
Travaux de protection hydraulique sur la digue de Saint-Laurent du Var	CD 06	Etudes
Mini centrale hydro électrique du Roguez	MNCA	Lancement des travaux
Projet immobilier d'accompagnement du Nice Eco-Stadium	MNCA	Travaux
Ligne Est-Ouest de tramway à Nice	MNCA	Travaux
Rénovation du quartier des Moulins à Nice	MNCA	Travaux
Voie de 40 m à Nice	MNCA	Travaux
A8 : aménagement de la section Saint-Laurent du Var : Nice Saint Augustin	ESCOTA	Travaux

Figure 17 : Localisation des projets pris en compte au titre des effets cumulés



6.2. Effets cumulés du projet avec les autres projets connus retenus

L'analyse est présentée ci-après sous forme de tableau de synthèse. Elle reprend la méthode initiée par NCA en 2011.

Légende :

++	Très favorable
+	Favorable
	Neutre
-	Peu favorable
--	Défavorable

Figure 18 : Synthèse des effets cumulés du projet avec les autres projets connus

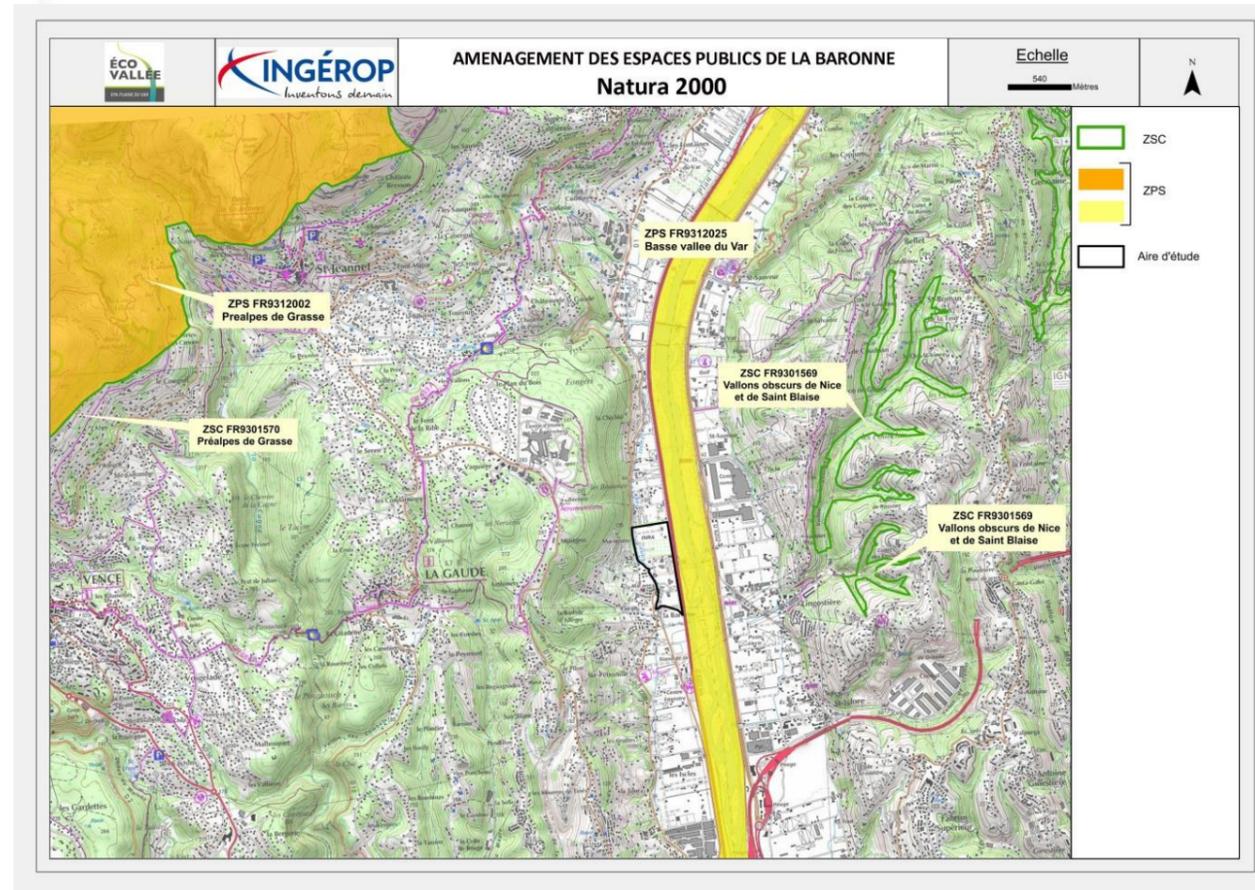
	ESPACES PUBLICS DE LA BARONNE	BOULEVARD URBAIN, QUARTIER DES PLANS	ZAC DE LA SAOGA	CAP 3000	GRAND ARENAS	ZAC MERIDIA	PROTECTION DE LA DIGUE DE SAINT-LAURENT DU VAR	MINI CENTRALE HYDRO ELECTRIQUE DU ROGUEZ	PROJET IMMOBILIER D'ACCOMPAGNEMENT ECO-STADIUM	EXTENSION DU TRAMWAY DE NICE	RENOVATION DU QUARTIER DES MOULINS	VOIE DE 40 M	A8 : SECTION ST-LAURENT DU VAR/NICE	EFFET CUMULE DES PROJETS
	MILIEU PHYSIQUE													
<i>Climat</i>					+					+				+
<i>Topographie</i>			-		--								-	-
<i>Géologie</i>					--									
<i>Eaux souterraines</i>													+	
<i>Eaux superficielles</i>	+		-	+	+	-	+	++	+		+	+	+	+
	MILIEU NATUREL													
<i>Habitats naturels</i>			-				-		-			-		-

	ESPACES PUBLICS DE LA BARONNE	BOULEVARD URBAIN, QUARTIER DES PLANS	ZAC DE LA SAOGA	CAP 3000	GRAND ARENAS	ZAC MERIDIA	PROTECTION DE LA DIGUE DE SAINT-LAURENT DU VAR	MINI CENTRALE HYDRO ELECTRIQUE DU ROGUEZ	PROJET IMMOBILIER D'ACCOMPAGNEMENT ECO-STADIUM	EXTENSION DU TRAMWAY DE NICE	RENOVATION DU QUARTIER DES MOULINS	VOIE DE 40 M	A8 : SECTION ST-LAURENT DU VAR/NICE	EFFET CUMULE DES PROJETS
<i>Flore</i>			-			-	-		-					-
<i>Faune</i>	+		-	-					-					-
<i>Fonctionnalités écologiques</i>	++		-		+				-		+	+		+
MILIEU HUMAIN														
<i>Population</i>		++	++		+	+	++	+	++	++	++	++	+	++
<i>Activités économiques</i>		++	+	++	++	+	+	+	++			-	+	++
<i>Occupation du sol</i>	++		-		+	-			-		+	-	-	-
<i>Transport et déplacements</i>	++	++	+	++	+		+		-	++	+	++	++	++
<i>Réseaux</i>		+	++	+				+				+		+
CADRE DE VIE														
<i>Qualité de l'air</i>		-			+					++	+		+	+
<i>Ambiance sonore</i>		-				-			-		+	-		-
PATRIMOINE ET PAYSAGE														
<i>Patrimoine</i>														
<i>Paysage</i>	++	-		+	+				+		+	-	+	+

7. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet se situe à proximité des sites suivants :

- « Basse vallée du Var » FR9312025 ;
- « Vallons obscurs de Nice de Saint Blaise ».



Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour les raisons suivantes :

- Aucune destruction ou détérioration d'habitats inscrits sur la fiche descriptive des sites et absence de continuité écologique fonctionnelle avec ceux-ci ;
- Aucune espèce sur la zone d'étude listée sur la fiche descriptive. La zone d'aménagement ne présente aucun enjeu de conservation car peu diversifiée et anthropisée ;
- Aucune destruction ou perturbation potentielles d'espèces ou d'habitats d'espèces inscrites sur la fiche descriptive des sites.

8. IMPACTS SPECIFIQUES DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

8.1. Conséquences prévisibles du projet sur l'urbanisation

La création de la voie d'accès de 90 m, pour desservir le CREAT et le siège de la chambre d'agriculture, accompagnera l'aménagement du site de La Baronne prévu dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Eco-Vallée. Le rôle de cette infrastructure sera secondaire dans le fonctionnement futur du site.

8.2. Enjeux écologiques et risques potentiels liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers portant notamment sur la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers induits par le projet

La plateforme de la voie d'accès s'inscrit sur des friches ne présentant pas d'enjeu écologique (source : ECOSPHERE) et dont l'intérêt sur le plan agronomique est nul (source : Chambre d'Agriculture).

8.3. Coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité

Le coût des nuisances liées à l'effet de serre additionnel (monétarisation du CO₂) du fait de la réalisation du projet est de 0,15€/jour en 2025.

8.4. Consommation énergétique résultant de l'exploitation du projet

La circulation sur la voie d'accès entrainera la consommation de 0,8 L de pétrole par jour en 2025.

9. EVALUATION DU COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les coûts des mesures techniques ou d'accompagnement pouvant être chiffrées sont présentés dans le tableau ci-dessous :

PHASE	ENJEU	MESURE	COUT ESTIMATIF
Travaux	Eaux superficielles	Filtration des matières en suspension par filtres à paille : bottes de paille, toile de jute, fascines	≈ 250 €/filtre
	Flore protégée	Balisage des emprises : grillage d'avertissement, piquets bois	≈ 200 €/100m
	Environnement général	Accompagnement écologique en phase travaux : phase avant chantier (validation procédures), suivi de chantier, bilan de fin de travaux	≈ 1 000 €/mois
Aménagée	Eaux superficielles	Séparateur d'hydrocarbures	15 000 à 20 000 €

10. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME OPPOSABLES ET SON ARTICULATION AVEC LES DIFFERENTS PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

10.1. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme en vigueur

► La Directive Territoriale d'Aménagement

Les aménagements projetés s'inscrivent dans le cadre du transfert du MIN vers le site de La Baronne. La compatibilité de ce programme avec la DTA des Alpes-Maritimes a été démontrée dans la Déclaration de Projet. Le projet est compatible avec la DTA.

► Le Plan Local d'Urbanisme

Le projet est compatible avec le règlement du PLU de La Gaude mais nécessite la rectification d'un emplacement réservé.

10.2. Compatibilité du projet avec les documents cadres ou schémas d'aménagement à portée réglementaire

► Le Plan de Déplacement Urbains

La promenade paysagère établira une liaison douce à partir du hameau de La Baronne et sera notamment raccordée à la voie verte « Gilette-Carros » au sud. Elle permettra donc de sécuriser les déplacements doux et en assurera la promotion grâce à des aménagements qualitatifs. De plus, cet espace sera ouvert au public ce qui permettra notamment aux riverains de s'approprier cet espace.

Le projet est compatible avec le PDU en vigueur approuvé en janvier 2008.

► Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Par sa nature et ses caractéristiques le projet s'inscrit en totale adéquation avec les orientations du SRCE. Le projet est donc compatible avec le SRCE.

► Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le projet satisfait les orientations fondamentales du SDAGE.

Le projet est compatible avec le SDAGE.

► **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

Par les équipements qu'il intègre, le projet respecte le SAGE « Nappe et basse vallée du Var »

Le projet est compatible avec le SAGE existant et également avec le projet de SAGE en cours de validation.

11. METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'ETAT INITIAL ET EVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

11.1. Etablissement de l'état initial

Cette approche est basée sur :

- Des recherches bibliographiques ;
- La consultation des services administratifs ;
- Deux visites de terrains.

Des expertises naturalistes ont été réalisées par le bureau d'études ECOSPHERE en 2012.

11.2. Evaluation des effets

Le calcul de la capacité hydraulique du canal des Iscles a été réalisé au moyen de la formule de Manning-Strickler couramment employée.

Le calcul des émissions polluantes et de la consommation énergétique ainsi que les coûts collectifs des pollutions et nuisances est réalisé à partir du logiciel IMPACT fourni par l'ADEME.

12. DIFFICULTES RENCONTREES

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors de l'élaboration de la notice d'impact.

13. AUTEURS DE L'ETUDE

La notice d'impact a été élaborée par la société Ingérop Conseil & Ingénierie pour le compte de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var.

Les personnes qui ont contribuées à son élaboration sont :

M. Albin PECHTAMALDIAN, Chargé d'études Environnement

M. Julien BURATO, Chargé d'études Environnement

Mme. Isabelle ODRAT, Cartographe

Sous la direction de :

M. Romain ROCHE, Directeur de Projet Environnement

M. Damien CAREL, Chef de Projet Environnement

Avec l'appui technique de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var.